

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00704

Numéro SIREN : 820 168 292

Nom ou dénomination : 5-Pixels

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003939

5-PIXELS

**Société par Actions Simplifiée (à associé unique)
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 8, Route de Lozanne – 69380 CHAZAY D'AZERGUES
820 168 292 RCS VILLEFRANCHE-TARARE**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le 31 octobre,
A 09 heures,
Au siège de la société,

Le soussigné, Monsieur Yannick FOURNIER, agissant en qualité de représentant de la Société 5-PIXELS, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1.000 € ayant son siège social 8, Route de Lozanne – 69380 CHAZAY D'AZERGUES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 820 168 292, associé unique de la société 5-PIXELS.

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Yannick FOURNIER, Président associé, a pris acte de la volonté de l'associé unique de voir prononcer la dissolution anticipée de la société.

Ceci établi, Monsieur Yannick FOURNIER, Président et associé unique, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

DISSOLUTION ANTICIPEE - MISE EN LIQUIDATION AMIABLE

L'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « *Société en liquidation* », ainsi que le nom du liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse personnelle du liquidateur sis 8, Route de Lozanne – 69380 CHAZAY D'AZERGUES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION
NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

L'associé unique décide qu'il assumera personnellement les fonctions de liquidateur et, en conséquence, nomme en qualité de Liquidateur de la Société 5-PIXELS, pour la durée de la liquidation, **Monsieur Yannick FOURNIER**, demeurant 8, Route de Lozanne – 69380 CHAZAY D'AZERGUES.

S'il vient à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit, il devra procéder à son remplacement dans le mois.

L'associé unique met fin aux fonctions de la présidence à compter de ce jour.

Monsieur Yannick FOURNIER, comme tout autre liquidateur qui viendrait à être nommé en remplacement, sera soumis à toutes les obligations attachées à son mandat.

Le liquidateur devra, dans les six mois à compter de ce jour, établir un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le liquidateur qui représente la Société pendant la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu, dans les six mois de la clôture de l'exercice, de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

TROISIEME RESOLUTION
POUVOIRS POUR FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique / Liquidateur
Le Président
Monsieur Yannick FOURNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yannick Fournier', written over a horizontal line.